AUBRY DU HAINAUT

Bulletin d'Informations Municipales

Décembre 2020

Achetons Aubrysien

AUBRY DU HAINAUT

Aubry-du-Hainaut

BOULANGERIE PÂTISSERIE FONTAINE
CHÂTEAU D'AUBRY
CLUB D'ACTIVITÉS FÉMININES
FRÉDÉRIC MALENGREZ
GARAGE AFSD
IH DESTOCK
JOHANNE COUTANT COIFFEUSE
LA BOÎTE À FRITES
LE DOMAINE DE BEAUREGARD
LA FERME ERIC PETY
LA FERME DU GRAND MARAIS
LA FERME PHILIPPIN
LA GRANGE D'AUBRY
LE COQ D'AUBRY
LES ENFANTS D'AUBRY ASSOCIATION
LM COIFFER
LYSIE CRÉATIONS
MA P'TITE VITRINE
MAGALIE BRANQUART PHOTOGRAPHIE
MON PLAISIR, MON GOURMAND
MC MAISON DES CRÉATIONS
NORD SOLIDARITÉ ASSOCIATION
PIKARO CAFÉS
VANDORPE CHRISTINE

Aide aux associations et commerces Aubrysiens

POUR 20€ D'ACHAT MINIMUM

entre le 8 décembre 2020 et le 8 janvier 2021

10€ REMBOURSÉS PAR LA COMMUNE

Sommaire

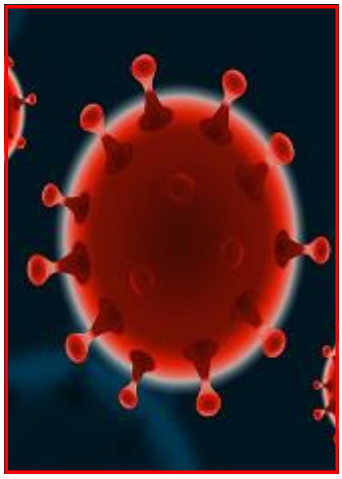

Achetons Aubrysien p.1

Edito de Mr le Maire p.3

Elections Municipales p.4

Membres du Conseil Municipal p.5

Actions Municipales p.7

Covid-19 - retour sur le premier confinement p.9
Télétravail, aides aux personnes fragiles, distribution de masques, école et service jeunesse, communication, fiscalité

Infos pratiques p.11
Personnes vulnérables, pass-déchets, service d'alerte-SMS, Aide aux démarches en ligne, Médaille d'honneur du travail, Carte Nationale d'Identité

Travaux p.12
Réfection rue du bois

Vie de la commune p.13
Commémorations, vide grenier, marché des saveurs, world clean up day, décorations de l'école

Eaux du Valenciennois p.14

Annuaire des services

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le facebook de la Mairie :

https://www.aubryduhainaut.fr

https://www.facebook.com/AubryduHainaut

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Ce bulletin municipal du second semestre est traditionnellement celui qui présente la joie de vivre ensemble, avec de nombreuses photographies des évènements qui ont animé notre village au cours des premiers mois de l'année. Les sourires des enfants y sont plus rares en l'absence de la fête de l'école, de la fête des mères et de nombreux moments conviviaux.

La pandémie de Covid 19 nous a plongé dans un épisode inédit et dramatique de notre histoire. Je souhaite donc d'abord avoir une pensée émue pour ceux qui ont souffert et pour ceux qui nous ont quittés.

Mes pensées vont naturellement vers tous les Aubrysiens décédés au cours de la période de confinement, dont les funérailles ont été célébrées dans la stricte intimité familiale. J'ai bien sûr une pensée toute particulière pour Raymond Sorge, que j'ai appris à connaître dès l'installation de ma famille à Aubry, et avec qui j'ai partagé pendant plus de quinze ans de nombreux moments mémorables, tous deux alors, adjoints au Maire et délégués au Parc Naturel Régional.

Lorsqu'un évènement touche avec une telle violence et une telle soudaineté la planète entière, nous nous rendons compte que l'être humain est finalement fragile et modeste. C'est la solidarité qui a fait notre force et notre grandeur face au danger, dans une situation aussi inimaginable.

Nous avons tous eu de beaux exemples de cette solidarité au cours des derniers mois. Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui se sont immédiatement mobilisées, les soignants et les professionnels de la santé, nombreux dans notre commune, les bénévoles qui ont fabriqué des masques et tous les travailleurs indispensables qui ont permis qu'envers et contre tous, la vie continue.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent. Il faut donc que nous continuions à appliquer sans faille les gestes barrières pour réduire sa circulation et empêcher des contaminations massives. Ces gestes de distanciation, ces masques, et tous les protocoles sanitaires resteront malheureusement nos habitudes, nos « nouveaux comportements normaux» jusqu'à une systématisation de la vaccination.

Dans notre commune, nous poursuivrons nos efforts pour faire face à la pandémie.

L'objectif partagé par tous les membres du nouveau conseil municipal élu le 28 juin dernier est de pouvoir continuer à fonctionner le plus normalement possible mais toujours avec le maximum de sécurité, avec une priorité donnée à l'école et aux activités périscolaires comme nous l'avons fait au printemps dernier et à la rentrée de septembre.

Raymond ZINGRAFF
Maire d'Aubry du Hainaut

C'est dans un contexte particulier, que nous connaissons tous, que les élections municipales se sont tenues. La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a espacé de quinze semaines le premier tour du second.

La ville s'était préparée au préalable des deux tours à accueillir les électeurs dans le respect de consignes sanitaires strictes : limitation du nombre de personnes présentes dans le bureau de vote, mise à disposition de gel hydro alcoolique et de points d'eau, désinfection régulière des bureaux de votes, mise en place d'un sens de circulation, port du masque obligatoire.

Pour ce mandat municipal, au premier tour, trois listes se présentaient : « Aubry, dynamique », menée par Christophe LECOSSIER, « Aubry, aujourd'hui…pour demain », menée par Raymond ZINGRAFF et « Aubry autrement » menée par Jean Pierre LAUDE

Lors de ce premier tour, **le taux de participation était de 69,69%**. Les suffrages exprimés ont placé en tête la liste « **Aubry autrement » (40,46% des voix),** suivie de la liste **« Aubry, aujourd'hui… pour demain » (38,53% des voix)** et de la liste « **Aubry dynamique » (21,14% des voix)**. Les votes nuls et blancs ont représenté 0,66% (1 nul et 7 blancs).

Entre les deux tours, les listes « Aubry dynamique » et « Aubry, aujourd'hui…pour demain » ont fusionné. C'est donc une nouvelle liste « Aubry, aujourd'hui…pour demain », menée par Raymond Zingraff, qui a été présenté lors du second tour du 28 juin.

Le **taux de participation lors de ce second tour était de 71,13%**. La liste **« Aubry, aujourd'hui… pour demain » a été élue avec un score de 53,71%** des voix face à la liste **« Aubry autrement » qui a recueilli, quant à elle, 47,87%** des voix.

L'installation du conseil municipal a eu lieu le 3 juillet 2020 en la salle Armel Joly. Lors de ce conseil municipal, **Raymond ZINGRAFF a été élu Maire et les adjoints nommés**.

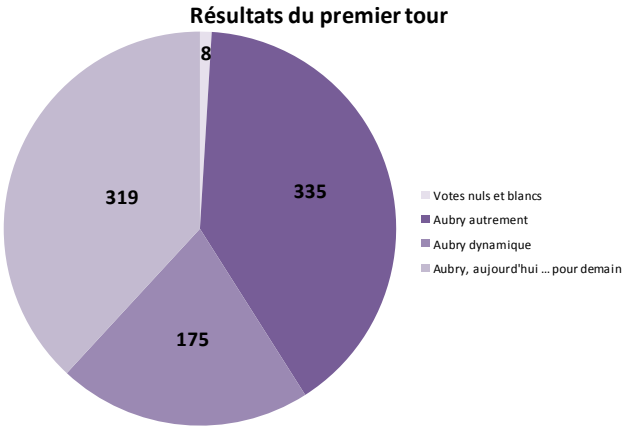

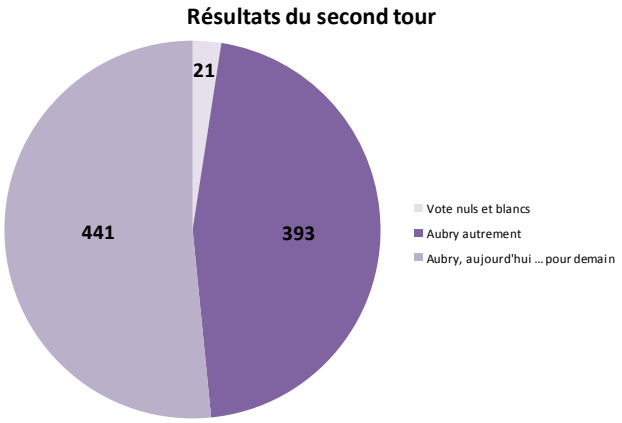

Retrouvez les 19 membres du nouveau conseil municipal!

Raymond ZINGRAFF

Maire

Vice-président du SITURV en charge du SCOT

Vice-président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Conseiller communautaire

Christophe LECOSSIER

Adjoint au Maire

Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine bâti

Elisabeth DUBOIS

Adjointe au Maire

Adjointe en charge des affaires scolaires, périscolaires et enfances

Jean-Marc GOSSELIN

Adjoint au Maire

Adjoint santé, vieillissement, bien-être

Julie LAÏ

Adjointe au Maire

Adjointe communication, environnement et cadre de vie

Jérôme DENYS

Adjoint au Maire

Adjoint associations et sports

Colette DESZCZ

Conseillère municipale

Thierry COCHON

Conseiller municipal

Correspondant défense

Régis GOFFART

Conseiller municipal

Maria PACE

Conseillère municipale

Françoise BONNÉ

Conseillère municipale

Alina GATIER

Conseillère municipale

Thomas GOBLET

Conseiller municipal

Adeline COCHETEUX

Conseillère municipale

Alexandre LECAT

Conseiller municipal

Monika MAYEUX

Conseillère municipale

Jean-Pierre LAUDE

Conseiller municipal

Yves MAILLARD

Conseiller municipal

Olivia DE BRABANT

Conseillère municipale

Actions Municipales

Suite aux résultats du second tour des élections municipales le 28 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Armel Joly à plusieurs reprises. Vous trouverez dans ces quelques lignes les principales décisions qui ont été prises lors de ces réunions.

Conseil Municipal du vendredi 03 juillet

A la suite de l'élection du Maire, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nombre des adjoints et a procédé à leur élection par un scrutin de listes. Deux listes se sont présentées au suffrage. Ces listes devaient obligatoirement être paritaires et alterner dans leur présentation hommes et femmes.

Christophe LECOSSIER, Élisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Julie LAÏ, et Jérôme DENYS ont été élus dans cet ordre imposé par la présentation alternée homme-femme.

Conseil municipal du mercredi 08 juillet

Le conseil municipal a désigné ses représentants au Centre Communal d'Action Sociale et dans diverses structures intercommunales.

A noter qu'une des premières décisions prises au cours de la première réunion du CCAS du 20 juillet 2020 a porté sur l'achat de tablettes numériques pour l'école. Trente tablettes ont ainsi été mises à la disposition de l'école. Au quotidien, ces tablettes seront utilisées par les écoliers dans leurs classes.

Elles pourront être prêtées à des enfants en période de confinement lorsque les moyens informatiques de leurs familles ne leur permettent pas de suivre les enseignements à distance dans de bonnes conditions (exemple : disponibilité dans la famille d'un seul poste de travail utilisé par plusieurs enfants).

Au cours de cette réunion du 8 juillet, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et au centre de loisirs à partir du 1er janvier 2021. Ce marché qui sera dévolu en fin d'année intègre les dispositions obligatoires de la loi EGALIM en matière de produits biologiques et d'origine locale.

Le Conseil Municipal a pris plusieurs délibérations permettant le soutien de la crèche Multi-accueil L'îl ô Marmots éprouvée par la période de confinement sous la forme d'une "Participation Minimum Garantie" et d'une exonération de loyer pour la période de fermeture de de la structure.

De même le Coq d'Aubry a bénéficié d'une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

Conseil Municipal du lundi 20 juillet

Le conseil municipal a fixé les taux d'indemnité de fonctions du maire et des adjoints au maire.

Les délégations et les indemnités qu'ils perçoivent en contrepartie de leurs investissements ont été présentés en Conseil Municipal.

A noter que la revalorisation des indemnités des maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants a été actée par la loi « *Engagement et Proximité* », promulguée le 7 décembre 2019.

Les taux d'imposition 2020 ont été votés en reconduction des taux de l'année 2018.

Cependant suite à la décision de suppression du SIARB (Syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt), le taux additionnel au profit du SIARB a disparu.

La CAVM qui a repris les compétences du SIARB a décidé quant à elle de ne pas appliquer de fiscalité additionnelle mais de diminuer le fond de compensation qu'elle verse aux communes.

Aussi la décision de report de la fiscalité du SIARB sur la fiscalité de la Commune a été actée.

Le budget primitif 2020 a été voté sans différences majeures avec celui de 2019, en intégrant dans les écritures les effets du transfert de charge du SIARB et en prévoyant un dispositif d'aide aux commerces et entreprises locales.

Conseil Municipal du vendredi 11 septembre

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la commune à un groupement de commande intercommunal pour l'achat d'électricité et de services associés et acté le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée porté par le Conseil Départemental.

Au cours de cette séance la décision de création de quatre comités extra-municipaux a été prise.

Trois de ces comités, Cadre de Vie, Jeunesse et école, Associations et Santé seront co-présidés par des adjoints au maire, respectivement Julie LAÏ ; Elisabeth DUBOIS et Jérôme DENYS, et seront composés chacun, de sept représentants de la majorité municipale, de deux représentants de l'opposition et de quatre habitants intéressés par la thématique.

Le quatrième comité, intitulé Conseil des Ainés, sera animé par Jean Marc GOSSELIN et sera composé de quatorze membres externes au conseil municipal.

Conseil Municipal du mardi 17 novembre

Suite à l'annonce de départ de M. BIREMBAUT, responsable du service jeunesse, au 1er janvier 2021, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation qui permet le recrutement d'un agent qualifié d'un grade inférieur à celui de M. BIREMBAUT, pour le remplacer.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention d'occupation et de gestion du domaine public concernant un espace vert communal dont un riverain a souhaité assurer l'entretien.

Le Conseil Municipal a décidé de publier un catalogue de Noël valorisant les productions des associations locales et d'Aubrysiens qui devaient participer, avant son annulation pour cause de pandémie, aux Flâneries de Noël organisées par l'association « Le monde en fête » et des commerces locaux.

Les achats réalisés par des foyers aubrysiens auprès des commerçants, associations et particuliers figurant sur le catalogue donneront lieu à un remboursement par la commune de 10€ pour 20€ d'achat suivant règlement figurant au catalogue.

Les entreprises aubrysiennes et commerçants ne figurant pas sur le catalogue percevront des dotations sous forme de produits d'hygiène ou de masques selon le nombre de salariés.

A noter que chaque réunion de Conseil Municipal est précédée d'une réunion d'information à laquelle peuvent assister l'ensemble des conseillers municipaux comme cela a été le cas pour la séance dédiée au budget (deux réunions préparatoires) ou, lorsque l'ordre du jour est léger ou actuellement en période de confinement, d'une invitation à un échange avec le maire pour éclaircir les points qui le méritent.

Les conseillers municipaux ont accès à tous les documents nécessaires à la prise de décision.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus et procès verbaux de ces réunions sur le site de la Commune à l'adresse:
https://www.aubryduhainaut.fr/votre-mairie/conseils-municipaux

Les comptes rendus, procès verbaux et délibérations sont librement consultables en Mairie.

Covid-19 - Retour sur le premier confinement

Depuis janvier 2020, le pays s'est retrouvé confronté à une crise sanitaire inédite. Dès le 17 mars, le gouvernement a pris la décision de confiner la population. Suite à cette annonce, la municipalité a mis en place des actions afin de venir en aide aux personnes en difficultés et d'assurer la continuité du service public.

Télétravail

Dès la mise en application du confinement le 17 mars et pendant toute cette période, l'ensemble du personnel communal a continué à assurer la continuité du service public en télétravail. Une permanence téléphonique a été assurée par la mise en place d'un transfert d'appel. Des rendez-vous ont été assurés en présentiel pour toutes les démarches ne pouvant être assurées à distance. Enfin, les agents ne pouvant assurer leurs missions du fait de la crise ont été libérés, mais se sont rendus disponibles pour participer à des missions de service public.

Aide aux personnes fragiles

Au vu de la situation épidémiologique, le plan communal de sauvegarde a été activé. Les personnes inscrites au registre ont donc été contactées régulièrement afin de s'assurer de leur bonne santé et de recueillir leurs besoins.

Bénévoles, élus et agents communaux ont apporté leur aide aux personnes qui en ont exprimé le besoin par la fourniture d'attestations de sorties dérogatoires, la prise et le retrait de commande en drive, recherche de médicaments en pharmacie,…

Le CCAS d'Aubry du Hainaut a engagé un partenariat avec Auchan afin de facilité l'achat de produit de première nécessité aux personnes isolées, âgées, soignées à domiciles et ayant des difficultés à se déplacer. Une permanence téléphonique a été assurée afin d'organiser les prises de commandes et le portage à domicile.

Le secours populaire de Petite Forêt a organisé des distributions de colis de première nécessité au bénéfice de quatre familles Aubrysiennes. Un magasin solidaire, proposant des produits de premières nécessité à petit prix, réservé aux Aubrysiens et Franc-Forésiens a ouvert ses portes tous les samedis à compter du 18 avril et pour la période de confinement.

Distribution des masques

Afin de permettre à chacun de disposer d'un masque, la région Hauts de France et Valenciennes Métropole ont fait la dotation de masques tissus lavables et de masques chirurgicaux. Ce sont donc plus de 500 masques tissus et 3500 masques chirurgicaux qui ont été remis à la population lors des permanences de distributions et des déposes à domiciles pour les personnes fragiles en ayant fait la demande.

S'ajoute aux masques offerts par la région et l'agglomération , les masques confectionnés par le club couture dont la distribution a été effectuée par des bénévoles aux personnes qui en ont exprimé le besoin. Le club couture a confectionné et fourni plus de 600 masques tissus.

Ecole et service jeunesse

Suite à la fermeture des écoles le 16 mars, les services municipaux et les enseignants ont organisé un service d'accueil pour les enfants des personnels soignants. En période scolaire, c'est ainsi une moyenne de 6 enfants qui ont profité de l'encadrement des professeurs et animateurs du périscolaire. Les horaires d'accueils du périscolaire ont été aménagés afin de tenir compte des besoins des parents. En dehors des jours scolaires, les agents du service jeunesse ont assuré un service de garde sur l'ensemble de la journée.

Avec la réouverture partielle des écoles le 2 juin, ce sont plus de 60 élèves qui ont retrouvé le chemin des classes. En plus de l'enseignement dispensé par les professeurs des écoles le matin, des activités sportives et citoyennes(2S2C) ont été organisées par le service jeunesse.

La reprise de l'école n'a pu être possible que grâce à la concertation entre les différents intervenants et la mise en place de protocoles sanitaires stricts (distanciation sociale, accueil échelonné, gel hydroalcoolique,…).

Ces mesures sanitaires ont été maintenues lors de la réouverture des écoles le 22 juin.

Sortie Aqua-bubble Le Quesnoy

C'est dans ce contexte particulier que le service jeunesse a mis en place un accueil de loisirs pour une cinquantaine d'enfants du 6 au 24 juillet. Dans le respect d'un protocole sanitaire strict, les enfants ont profité d'activités proposées par leurs animateurs et de sorties telles que l'Aqua-bubble à Le Quesnoy, Le Fleury à Wavrechain sous Faulx. Ils ont aussi profité de la visite du centre équestre de Raismes et d'activités sportives offertes par le département dans le cadre de l'action « village en sport ».

Centre équestre de Raismes

Communication

Dès le début du confinement, l'information au publique étant primordiale, la communication a été renforcée . Des informations concernant l'évolution de l'épidémie, les mesures gouvernementales, les actions solidaires ainsi que des « bons plans » ont quotidiennement été diffusées sur le site et le facebook de la commune.

Afin de permettre un accès plus rapide à l'information, un service d'alerte SMS, gratuit pour les abonnés, a été mis en place. Ce service permet à la Mairie de vous envoyer par mail et/ou SMS des informations importantes.

Vous pouvez toujours vous inscrire au service en vous rendant sur le site : https://www.mesalertes.fr/

Fiscalité

Les mesures de confinement actées dès le 16 mars 2020 ont contraint de nombreux commerces et services à fermer plusieurs semaines.

La municipalité a voté à l'unanimité, lors du conseil municipal du 8 juillet 2020, des mesures visant à alléger la pression fiscale subie par les établissements ayant du baisser le rideau pendant la période de confinement.

Il a donc était décidé d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 notamment les restaurants et débits de boissons.

De même, le loyer versé par la halte-garderie « L'Il Ô Marmots » a été proratisé aux périodes d'ouvertures.

Personne vulnérable, signalez vous auprès de la Mairie!

La Mairie tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap.

Ce registre n'est utilisé qu'en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire. Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre permet à la Mairie de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de recueillir leurs besoins et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

Il concerne :

- les personnes âgées **de 65 ans et plus,**
- les personnes âgées de **plus de 60 ans, reconnues inapte au travail.**
- les personnes **adultes handicapées**.

L'inscription sur le registre peut être effectuée sur la base du volontariat par le bénéficiaire mais également par un tiers (famille, médecin traitant, aide à domicile,…).

Pour effectuer votre inscription ou celle d'un proche vous pouvez:

- Contacter la Mairie au 03 27 28 13 81
- remplir et nous retourner le formulaire d'inscription joint au « flash infos » de septembre
- télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune (rubrique « vie pratique », « démarches administratives ») et nous le retourner

Réalisez votre demande de Pass Déchets !

L'accès aux déchetteries communautaire (Beuvrages, Maing, Onnaing, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé) est soumis à la détention d'un carte Pass Déchets.
Pour obtenir votre carte Pass Déchets, il vous suffit de renseigner le formulaire de demande sur le site de Valenciennes Métropole à l'adresse : **www.valenciennes-metropole.fr/dechets/carte-dechetteries**
Votre demande sera traitée par les services de Valenciennes Métropole et votre carte d'accès sera envoyée à votre domicile.

Horaires de la déchetteries de Beuvrages du 1er octobre au 31 mars:

- Lundi : 13h00 - 17h00
- Mardi au vendredi : 09h00 - 12h00/13h00 - 17h00
- Samedi : 09h00 - 17h00
- Dimanche : 09h00 - 12h00

Service d'Alerte SMS

Afin de permettre un accès plus rapide à l'information, un service d'alerte SMS, gratuit pour les abonnés, a été mis en place. Ce service permet à la Mairie de vous envoyer par mail et/ou SMS des informations importantes.

Vous pouvez toujours vous inscrire au service en vous rendant sur le site : https://www.mesalertes.fr/

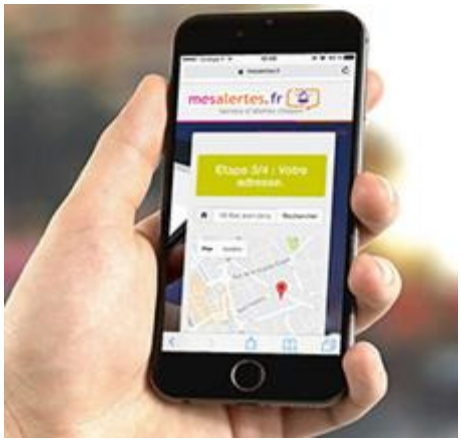

Aide aux démarches en ligne

De plus en plus de démarches administratives (déclaration d'impôts, demande de médaille du travail,…) se font désormais en ligne.

Afin d'aider les personnes qui ne possèdent pas de connexion internet ou ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique, Mr Luc DELCHIE propose de vous accompagner dans vos démarches en Mairie préférentiellement les lundis matins de 09h00 à 12h00 sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous avec Mr DELCHIE, vous pouvez appeler en Mairie au 03.27.28.13.81 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Demande de Carte Nationale d'Identité (C.N.I.)

Depuis 2017, les demandes de C.N.I. ne se font plus à la Mairie du domicile mais dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif de recueil composé d'un scanner, d'un appareil numérique pour relever les empreintes et d'un ordinateur équipé du logiciel spécifique permettant de collecter les informations nécessaires à la demande d'une carte d'identité de façon numérique.

Plus de papier à fournir, tout est dématérialisé. Il est nécessaire de joindre deux photos identiques, un justificatif de domicile de moins de 6 mois, l'ancienne carte (pour un renouvellement), livret de famille, déclaration de perte (perte de la carte) ou récépissé de déclaration de vol (carte volée).

Sachez qu'il est possible de réaliser votre pré-demande, via le site https://ants.gouv.fr/. En créant votre profil (identifiant et mot de passe), vous pourrez remplir en ligne votre formulaire. Un code barre vous sera ensuite envoyé par mail ou sms. Il suffira alors de présenter ce code barre dans l'une des mairies équipée du matériel nécessaire. Toutes vos données étant enregistrées, vous n'aurez donc plus besoin de remplir le dossier Cerfa.

Pour l'arrondissement de Valenciennes, sept communes sont équipées : Valenciennes, Anzin, Saint-Amand-les-Eaux, Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Denain et Bouchain.

Médailles d'honneur du travail

Désormais, les demandes de médailles d'honneur du travail se font exclusivement en ligne à l'adresse : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail

Réfection rue du bois

Des travaux de réfection de la rue du Bois ont été effectués la semaine du 13 juillet 2020.

Les travaux ont été assurés par la société : **E.U.R.L. Hecq Travaux Publics** et ont concernés la section de chaussée entre le carrefour de la rue Pasteur et le n°200 de la rue du Bois.

Le coût total des travaux s'est élevé à 19 993€ TTC. Ceux-ci ont pu être réalisés grâce à la participation du département du **Nord qui les a subventionnés à hauteur de 6 593 €.**

Commémorations

Commémoration - 18juin

En raison des risques sanitaires, la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie a été annulée. Les commémorations de l'appel du 8 mai, du 18 juin, la libération d'Aubry le 2 septembre et celle du 11 novembre ont eu lieu en comité restreint dans le respect des distanciations physiques et des gestes barrières.

Vide-Grenier

L'association **Étoile Cycliste d'Aubry du Hainaut** a organisé sont premier vide-grenier le dimanche 30 août 2020. C'est dans le respect des préconisations sanitaires que près de 150 exposants ont occupé la résidence du Moulin. L'association espère pouvoir reconduire cette manifestation en 2021.

Marché des saveurs

Les saveurs du Marais

L'association **Un Monde en Fête** a organisé, le samedi 12 septembre, un marché des saveurs « Les saveurs du Marais » sur la place Roger Salengro. L'idée première de l'association était d'organiser une manifestation visant à permettre aux visiteurs de retrouver une proximité avec les artisans régionaux et de redécouvrir la qualité des produits locaux.

La manifestation a été agrémentée d'animations musicales, de promenades en calèche, par la présence d'une mini-ferme et d'une soirée karaoké.

World Clan Up Day

World Clean Up Day

Le 19 septembre 2020, une quarantaine d'Aubrysiens, adultes et enfants, se sont réunis dans le cadre du World Clean Up Day. Plus de 200 kg de déchets ont ainsi été recueillis lors de leur ronde dans le village.

Décoration Ecole

Décorations de l'école

Les joyeuses couleurs portées par les bonhommes et les petites bonnes femmes se sont dans un premier temps arrêtées devant l'école avant d'en franchir la grille pour s'installer sur le mur du préau et autour des arbres de la cour. Préparés, peints, fixés avec soin, ils ont accueillis petits écoliers dès la rentrée. Merci à tous les bénévoles du **Collectif Aubrysien**.

Qu'est-ce qui change ?

Notre commune est alimentée par deux ressources en eau différentes. A partir du 14 décembre, l'une de ses ressources sera équipée pour traiter le calcaire !
Nous aurons donc un mélange d'eau adoucie et d'eau non adoucie : une première amélioration !

Allons-nous voir la différence ?

Dès 2022, la dureté de l'eau sera réduite de moitié dans tout le Valenciennois. Pour le moment, pour notre commune, la teneur en calcaire ne diminue que partiellement. Nous allons passer d'une eau très calcaire à une eau juste calcaire. Un premier pas vers la douceur car nous pourrons quand même voir les améliorations sur :

- La douceur du linge
- Les problèmes de peau sèche et de tiraillements après la douche
- Les traces blanches sur la vaisselle, les sanitaires, la robinetterie…

Et en 2022 ?

Mi 2022, la dernière unité de traitement du calcaire sera mise en service.
Les ressources du Valenciennois auront toutes la même qualité d'eau : plus de mélange, tout le monde bénéficiera d'une eau plus douce.
Nous passerons d'une eau moins calcaire à une eau deux fois plus douce : nous profiterons alors pleinement et pour longtemps des bénéfices !

⚠ ATTENTION !

Même si la teneur en calcaire n'est abaissée que partiellement, la différence est de 15° ! L'eau de votre maison est désormais plus douce : si vous êtes équipés d'un adoucisseur ou si votre électroménager est réglé sur votre dureté actuelle, il faut procéder aux nouveaux réglages pour ne pas détériorer vos équipements.

Plus d'information ?

Une plaquette d'explication vous sera prochainement distribuée par l'Eau du Valenciennois, dans vos boîtes aux lettres.

...sur Aubry-Du-Hainaut

Mairie
Tél : 03 27 28 13 81 / Fax : 03 27 28 13 82
49, rue Henri Maurice
https://www.aubryduhainaut.fr/

Service Jeunesse/Accueil de Loisirs
Tél : 03 27 28 13 86
49, rue Henri Maurice
Courriel : lb.aubryduhainaut@orange.fr

Ecole publique mixte
Directrice : Mme HAUTECOEUR Séverine
Tél: 03 27 28 13 80

Petite Enfance
L'îl Ô marmots - crèche d'éveil
61, rue Henri Maurice
Tél:03.27.34.70.26
mail : lilo.marmots@gmail.com

RIPESE
10, rue Gustave DELORY 59135 Wallers-Aremberg
Tél/fax: 03.27.19.19.30/03.27.35.29.24
mail : ripese@neuf.fr

AFG Sessad Alissa
40, Rue du Moulin
Tél : 03 27 43 90 54

Cabinet médical du Petit Marais
Médecins généralistes :
tél/fax : 03 27 41 89 02
BRISVILLE Anne-Marie
HEVIN Frédéric
REMUHS François
MAGNIER Amélie
HAMADACHE Sophie

Kinésithérapeutes:
tél : 03 27 45 36 80
WOJTKO Laurent

Chirurgien Dentiste
Tél : 03 27 33 79 26
LOCOJE Marie Odile

Pédicure-Podologue
Tél :03 27 42 96 54
BIREMBAUT-CARLIER Frédérique

Kinésithérapeute - Ostéopathe
Tél : 03 27 43 90 54
DUBUS Nicolas

Infirmières
FRASZCZAK Laurence 06 88 07 23 91
VANDERBERG Audrey 06 22 41 62 06

ASRL Foyer Notre Dame
11, Rue Henri Maurice
Tél : 03 27 46 47 56

...sur Petite Forêt

La Poste
1, rue Jules Ferry - Petite-Forêt
Lundi au jeudi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
le samedi : 09h00 - 12h00

Pharmacies
Pharmacie DOURIEZ
Tél : 03 27 29 49 93
8, rue Hyacinthe Mars - Petite-Forêt

Numéros d'urgence
Pompiers : 18
Police/Gendarm. : 17- urgences seulement
SAMU : 15
Numéro d'urgence Européen : 112
Engie (sécurité - dépannage) : 0 810 433 159

Protection Maternelle et Infantile
42 bis avenue de condé - Valenciennes
Tél : 03 27 19 34 50

Sites Internet utiles
https://www.aubryduhainaut.fr
https://www.facebook.com/Aubry-du-Hainaut
https://www.valenciennes-metropole.fr
https://www.valenciennes.fr
https://www.nord.gouv.fr
http://www.chateau-aubry.com
https://www.transvilles.com
https://www.monservicedechets.com
https://www.pole-emploi.fr
https://www.caf.fr